



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

CC_2024_0243

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept décembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 6 décembre 2024.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants

Présents ce jour : 64 Procurations : 13

Étaient présents :

M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BARBIER Françoise , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , Mme COADIC Marie-Laure , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , M. COLIN Guillaume , Mme CRAVEC Sylvie , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. ANDRE Ismaël (suppléant de M. DROUMAGUET Jean), M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme GOURHANT Brigitte , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JORAND Jean-Claude , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. KERVAON Patrice , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE JEUNE Joël , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONÉ Jamila , Mme MAREC Danielle , M. MEHEUST Christian , M. NICOLAS Gildas , Mme NICOLAS Sonya , Mme NIHOARN Françoise , M. OFFRET Maurice , M. PARANTHOEN Henri , M. PHILIPPE Joël , M. PEUROU Yves , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , Mme PONTAILLER Catherine , M. PRIGENT François , M. QUEGUINER Yannick , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. ROBERT Eric , M. ROUSSELOT Pierrick , Mme BONNIEC Carole (suppléante de M. SALIOU Jean-François), M. SEUREAU Cédric , Mme SAUVEE Julie , M. THEBAULT Christophe , M. THERIN Patrick

Procurations :

Mme BENECH Laurence à M. LE CREURER Eric, M. BETOULE Christophe à M. LEON Erven, M. LE GALL Jean-François à M. QUENIAT Jean-Claude, M. LE HOUEIROU Gilbert à M. PARANTHOEN Henri, Mme LE MEN Françoise à M. CAMUS Sylvain, M. MAHE Loïc à M. LE MOULLEC Frédéric, M. MAINAGE Jacques à Mme BOIRON Bénédicte, M. PONCHON François à M. EGAULT Gervais, Mme PRIGENT Brigitte à M. JEFFROY Christian, Mme PRUD'HOMM Denise à M. THERIN Patrick, M. RANNOU Laurent à M. COCADIN Romuald, M. ROBIN Jacques à Mme AURIAC Cécile, M. TERRIEN Pierre à Mme NIHOARN Françoise

Étaient absents excusés :

M. GARZUEL Alain, M. HENRY Serge, M. LE BRAS Jean-François, M. MARTIN Xavier, M. NEDELLEC Yves, M. NOEL Louis, M. ROGARD Didier, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Débat d'orientation budgétaire 2025

Exposé des motifs

Le débat d'orientation budgétaire constitue une obligation réglementaire et est la première étape du cycle budgétaire.

Il a fait l'objet d'une présentation en commission n°1 « Affaires Générales » le 28 novembre 2024 ainsi qu'à la conférence des maires du 3 décembre 2023.

Un rapport préalable au débat est joint en annexe.

- VU** Les dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- VU** L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le Rapport d'orientation budgétaire transmis aux membres avec la convocation présentant les prévisions des grandes masses budgétaires pour l'exercice 2025 ;
- VU** La délibération n° CC_2024_0174 du 24 septembre 2024 prenant acte du Rapport d'activité et de développement durable ;
- VU** La délibération n° CC_2024_0221 du 12 novembre 2024 prenant acte du rapport égalité femmes-hommes ;
- VU** L'avis favorable de la commission n°1 « Affaires générales » en date du 28 novembre 2024 ;

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à LA MAJORITÉ
(Par 75 pour)
(Par 2 abstentions)**

DECIDE DE :

**PRENDRE
ACTE**

Qu'un débat sur les orientations budgétaires 2025 a bien eu lieu sur la base d'un rapport joint en annexe.

Présents : 64 Pouvoirs : 13 Total : 77 Exprimés : 77
Voix Pour : 75 / Voix Contre : 0 / Abstentions : 2
Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : **23 DEC. 2024**
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : **23 DEC. 2024**
Notifiée le :

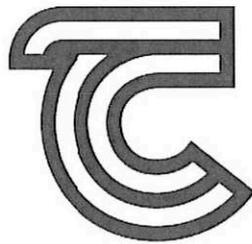
Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT



RAPPORT PREALABLE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

AVERTISSEMENT : CE DOCUMENT A ETE REDIGE AVANT L'ANNONCE DU GOUVERNEMENT DE RECOURIR A L'ARTICLE 49-3 DE LA CONSTITUTION SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE ET SUR LA BASE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 ET LE PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE.



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

2025

Rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire 2025	1
Présentation.....	3
Présentation de Lannion Trégor Communauté	3
Le contexte macro-économique et budgétaire national.....	4
Les ressources	6
Du contexte national à l'impact sur les ressources de la communauté.....	6
Les ressources fiscales	6
La fiscalité des entreprises	6
Le versement mobilité.....	7
La taxe de séjour	8
La fiscalité des ménages et TVA	8
La fiscalité des ordures ménagères	8
La taxe GEMAPI	9
La Taxe d'aménagement	9
RECAPITULATIF FISCALITE.....	9
Tableau de synthèses des ressources fiscales	10
Les transferts financiers avec l'Etat et les collectivités membres	11
La Dotation Globale de Fonctionnement - DGF	11
Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales – FPIC	12
Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources FNGIR	12
Les ressources de l'exploitation des services	12
Les ressources liées aux appels à projet et aux programmes de cofinancement.....	13
Les ressources d'investissement	13
Les dépenses	14
Les charges de fonctionnement.....	14
Les facteurs d'évolution exogènes	14
Les autres facteurs d'évolutions	14
La capacité d'autofinancement.....	18
Le programme pluriannuel d'investissement	19
Les dépenses d'investissement 2025.....	19
Les ressources d'investissement 2025	23
L'architecture budgétaire de Lannion Trégor Communauté au 1 ^{er} janvier 2025	29

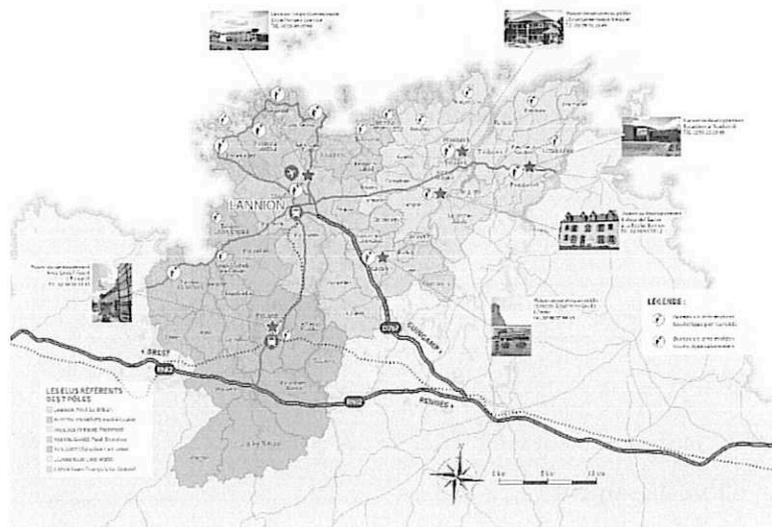
Le débat d'orientation budgétaire a pour objectifs de présenter les grands équilibres de Lannion Trégor Communauté. Il présente notamment le contexte national, les répercussions de la loi de finances et du contexte économique. En consolidant les données acquises (dette, personnel, bases fiscales) il permet de définir les contraintes et les opportunités budgétaires pour préserver l'équilibre pérenne des finances communautaires. En cela, la définition, par la prospective budgétaire, d'un montant d'investissement soutenable est un préalable aux choix d'investissement. Ce rapport, et le débat, portent sur l'ensemble des budgets de Lannion Trégor Communauté

PRESENTATION DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE

Lannion Trégor Communauté est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des communautés de communes du Haut Trégor, de la Presqu'île de Lézardrieux et de l'agglomération de Lannion Trégor Communauté. Elle se situe au Nord-Ouest du département des Côtes d'Armor. La collectivité regroupe 57 communes pour une population de plus de 100 000 habitants, se plaçant ainsi en seconde position en termes de population sur ce département.

La communauté est dotée d'un Centre Intercommunal d'Action sociale, d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial de Tourisme et d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial pour la gestion du Parc des Evènements.

Les compétences de l'agglomération sont définies par un arrêté préfectoral, que précise, lorsque c'est nécessaire les délibérations du conseil communautaire en définissant l'intérêt communautaire.



La situation économique et budgétaire de la France en 2024-2025 s'inscrit dans un contexte de ralentissement de la croissance et de dégradation importante des finances publiques. Après plusieurs années marquées par la crise sanitaire et la crise énergétique, le gouvernement fait face à un défi majeur de redressement des comptes publics, tout en cherchant à préserver la reprise économique.

Croissance et inflation

Pour 2024 et 2025, le gouvernement table sur une croissance du PIB de 1,1%.

Cette projection s'appuie sur une reprise de la consommation des ménages et un rebond de l'investissement des entreprises, dans un contexte de modération de l'inflation. L'inflation, qui a atteint des niveaux élevés en 2022-2023, devrait progressivement refluer. Le gouvernement prévoit un taux d'inflation de 1,8% en 2025, une hypothèse également jugée optimiste par le Haut Conseil des finances publiques au vu des tensions persistantes sur les prix de l'énergie et de l'alimentation.

Situation des finances publiques

La dégradation des finances publiques françaises s'est fortement accentuée, avec un déficit public qui devrait atteindre 6,1% du PIB en 2024, un niveau qualifié de "considérable et inédit" par le Haut Conseil des finances publiques. Cette situation résulte à la fois des mesures de soutien mises en place pendant la crise sanitaire, des dépenses liées à la crise énergétique, et d'une croissance des recettes fiscales inférieure aux attentes. Face à cette situation préoccupante, le gouvernement s'est fixé pour objectif de ramener le déficit public à 5% du PIB dès 2025, avec une trajectoire de retour sous les 3% à l'horizon 2029. Cette stratégie de redressement des comptes publics constitue l'axe central du projet de loi de finances (PLF) pour 2025.

Principales mesures du PLF 2025 concernant les collectivités territoriales :

Les collectivités territoriales sont appelées à participer à l'effort de redressement budgétaire à hauteur de 5 milliards d'euros.

Plusieurs mesures sont prévues :

- Gel des fractions de TVA affectées aux collectivités en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE.
- Réduction du taux de remboursement du FCTVA de 16,404% à 14,85%.
- Augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL.
- Certaines collectivités locales seront particulièrement mises à contribution dans l'effort de redressement des comptes publics par la mise en place d'un fond de réserve à hauteur de 3Md€

Les hypothèses macroéconomiques sur lesquelles reposent le projet de loi de finances du gouvernement sont optimistes. Les prévisions de croissance et d'inflation pour 2025 sont jugées fragiles par le HCFP, ce qui pourrait compromettre l'atteinte des objectifs budgétaires.

Il existe un réel risque de freinage de la croissance : L'ampleur de l'effort pourrait peser sur la reprise économique, notamment si le contexte international se dégrade.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le

ID : 022-200065928-20241217-CC_2024_0243-DE

La contribution importante demandée aux collectivités locales pourrait affecter leur capacité d'investissement et la qualité des services publics locaux.

Lannion Trégor Communauté, qui est classée dans les plus grandes collectivités française, sera fortement mise à contribution dans ce plan de redressement des finances publiques.

DU CONTEXTE NATIONAL A L'IMPACT SUR LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTE

Certaines recettes fiscales de Lannion Trégor Communauté devraient connaître un léger dynamisme du fait de l'actualisation des bases, mais une grande part de nos ressources issues de la fiscalité sont gelées. Des mesures sur les aides à l'investissement tels que la diminution du Fonds Vert ou la baisse du taux de FCTVA, viennent baisser notre capacité à investir.

Par ailleurs, la création du « Fonds de réserve » à hauteur de 1.4 M€ mais également la hausse du taux de cotisation de la CNRACL et de l'URSSAF, impactent fortement à la hausse nos dépenses.

Dans ce contexte les objectifs de Lannion Trégor Communauté pour 2025 sont de s'adapter aux mesures gouvernementales et tenter d'en atténuer les effets sur les exercices futurs mais aussi de réaliser un plan d'économies d'ampleur tout en essayant de conserver une capacité d'autofinancement au budget principal pour assurer le financement du Plan Pluriannuel d'Investissement.

LES RESSOURCES FISCALES

LA FISCALITE DES ENTREPRISES

LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Le taux unique applicable est de 26.87%. C'est le taux issu de l'intégration fiscale liée aux fusions successives.

Ce taux appliqué aux bases estimées donne une recette en 2025 de **8 137 k€** par rapport à **7 818 k€ en 2024** soit **+4.08 %**.

Depuis l'année 2021, une compensation de CFE est versée par l'Etat sur les locaux industriels, la prévision 2025 est de 691 k€ contre 683 k€ en 2024.

LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET). Elle est due par les entreprises et les travailleurs indépendants qui réalisent un chiffre d'affaires à partir d'un certain montant et est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

A partir de l'année 2023, cette taxe est compensée par une fraction de TVA nationale reversée pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Cette fraction comportera deux parts : une égale à la moyenne des années passées et l'autre sera répartie en fonction de la part du territoire dans la dynamique nationale.

En 2022, le produit de CVAE était à **4 501 712 €**.

Nous pouvons estimer d'après les éléments connus **la compensation pour 2025 à hauteur de 4 938 k€**, c'est-à-dire le même montant qu'en 2024, compte tenu du gel annoncé de la TVA.

PRODUIT DES IMPOSITIONS FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX

Certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications doivent s'acquitter d'une imposition spécifique, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Le produit des IFER en 2024 est de **727 k€**.

Le produit 2025 peut être estimé à **858 k€ (+18 %)**

TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES

La TASCOM peut être modulée de 0.5 point par an jusqu'à atteindre un taux de 1.20.

Le coefficient a été porté par le conseil communautaire à 1.20 à partir de 2020.

Le produit attendu de TASCOM en 2025 est évalué à **2 143 k€** soit **15.75 %** par rapport au produit prévisionnel 2024, **1 852 k€**.

LE VERSEMENT MOBILITE

Un taux de Versement Mobilité de 0,55%, à partir de juillet 2016, s'applique sur tout le territoire aux structures de plus de 10 salariés (taxe portant sur les salaires).

L'application de la Taxe Versement Mobilité a été étendue au nouveau territoire au 1^{er} avril 2017.

Le montant escompté de cette recette sera pour 2025 de 3 300 000 € en croissance de 6.8% par rapport à la prévision 2024 au taux constant de 0.55%.

Rappel règlementaire : Article L2333-67 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le taux de versement est fixé ou modifié par délibération du conseil municipal ou de l'organisme compétent de l'établissement public qui est l'autorité organisatrice de la mobilité au sens de l'article L. 1231-1 du code des transports dans la limite de :

[...]

- 1 % des salaires définis à l'article L. 2333-65 lorsque la population de la commune, de la métropole de Lyon ou de l'établissement public est supérieure à 100 000 habitants ;

[...]

Toutefois, les communautés de communes et communautés d'agglomération ont la faculté de majorer de 0,05 % les taux maxima mentionnés aux alinéas précédents.

[...]

Dans les territoires comprenant une ou plusieurs communes classées communes touristiques au sens de l'article L. 133-11 du code du tourisme, le taux applicable peut être majoré de 0,2 %.

LA TAXE DE SEJOUR

A partir de 2018, cette taxe est devenue communautaire, le produit attendu

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

pour 2025 est de 1 600 k€. ID : 022-200065928-20241217-CC_2024_0243-DE

Le conseil communautaire du 27 juin 2023 a validé une augmentation des tarifs pour l'année 2025.

Cette année 2025 verra aussi la mise en application de la taxe de séjour additionnelle départementale qui sera appliquée par les hébergeurs et reversée au conseil départemental des Côtes d'Armor.

LA FISCALITE DES MENAGES ET TVA

La fiscalité ménages des EPCI peut se composer de

- La taxe d'habitation
- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non bâti

Les taux suivants ont été votés pour l'année 2024 :

Taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	12.81 %
Taux de Foncier bâti	2.75 %
Taux de foncier non bâti	4.40 %

La prévision intègre une hypothèse de stabilité des taux en 2025.

Le produit fiscal attendu sur ces taxes ainsi que du produit de Taxe sur la Valeur Ajoutée (Part ex TH et Part ex CVAE), compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives pour 2025 serait de :

Budget Principal	Prévision BP 2024	Notification 2024	Prévision 2025	Variation en % DOB2025/BP2024
	43 255 k€	42 931 k€	43 555 k€	0,69%
Fiscalité ménages et compensations + TVA	32 175 k€	31 484 k€	31 726 k€	-1,40%
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	5 589 k€	5 702 k€	5 830 k€	4,31%
Taxe sur le foncier non bati	224 k€	226 k€	230 k€	2,62%
Taxe sur le foncier bâti	3 518 k€	3 553 k€	3 641 k€	3,51%
Taxe additionnelle sur le foncier bati	285 k€	303 k€	306 k€	7,53%
Compensations fiscales	276 k€	309 k€	327 k€	18,64%
Part de TVA (ex TH)	17 199 k€	16 453 k€	16 453 k€	-4,33%
Part de TVA (ex CVAE)	5 085 k€	4 938 k€	4 938 k€	-2,89%

LA FISCALITE DES ORDURES MENAGERES

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Actuellement la TEOM est une TEOM d'équilibre par zone.

Les territoires des anciennes communautés correspondent à de nouvelles zones qui viennent s'ajouter au zonage existant de l'ancien territoire de LTC.

Ainsi la TEOM donnerait à **taux constant** un produit prévisionnel de **17 489 k€ en 2024 soit une augmentation attendue, liée au coefficient d'actualisation des bases réelles estimée, à +2.4 %** (ménages et locaux professionnels)

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le
ID : 022-200065928-20241217-CC_2024_0243-DE

Zone	Taux 2021
Zone A Lannion	13,49%
Zone B Louannec, Trébeurden, Trégastel, Saint Quay	11,55%
Zone C ex LTA autres	13,44%
Zone D Perros Guirec	9,73%
Zone E Beg Ar C'Hra	16,99%
Zone F Centre Trégor	14,50%
Zone F Mantallot	14,50%
Zone G Haut Trégor	12,49%
Zone H Presqu'île de Lézardrieux	14,45%

Les taux ci-dessus sont appliqués depuis 2017.

La convergence des taux de TEOM sera appliquée à partir de l'année 2027.

LA REDEVANCE SPECIALE

L'application de la redevance spéciale a été étendue à l'ensemble des professionnels du territoire à partir de janvier 2023.

On peut estimer à **600 k€** la recette 2025.

LA TAXE GEMAPI

A fiscalité constante, le produit fiscal attendu pour cette taxe est de 959 k€ en 2025 contre 930 k€ soit une augmentation uniquement liée à la revalorisation des bases de 3.10 %.

LA TAXE D'AMENAGEMENT

Sur le territoire la taxe d'aménagement peut être évalué pour 2025 à 710 000 € dont 250 000 € pour LTC. La loi de finances 2021 a acté le transfert de la DDTM vers la DGFIP de la gestion des taxes d'aménagement et une modification du calendrier d'établissement de la taxe :

- Avant réforme : fait déclencheur et date d'exigibilité : délivrance de l'autorisation, puis un premier titre 12 mois après et un second éventuel, 24 mois après
- Après la réforme : fait déclencheur et date d'exigibilité : achèvement des travaux, puis un premier titre 90 jours après et un second, éventuel, 8 mois après

D'autres dispositions concernent les places de stationnement et le coefficient de sous densité.

RECAPITULATIF FISCALITE

	2022	2023	2024	2025	Evolution	2027
Cotisation Foncière des Entreprises	26,87%	26,87%	26,87%	26,87%	=	
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	=	12,81%	12,81%	12,81%	=	
Taxe sur le Foncier Non Bâti	4,40%	4,40%	4,40%			
Taxe sur le Foncier Bâti	2,75%	2,75%	2,75%	2,75%	=	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Zonage	Zonage	Zonage	Zonage	=	Taux unifié
Taxe d'aménagement	Zonage	Zonage	Zonage	Zonage	=	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 12/8/24
ID : 022-200065928-20241217-CC_2024_0243-DE

TABLEAU DE SYNTHES DES RESSOURCES FISCALES

Principales taxes :

Budget Principal	Prévision BP 2024	Notification 2024	Prévision 2025	Variation en % DOB2025/BP2024
	43 255 k€	42 931 k€	43 555 k€	0,69%
Fiscalité entreprises	11 079 k€	11 447 k€	11 829 k€	6,77%
CFE	7 818 k€	7 843 k€	8 137 k€	4,08%
Compensation CFE locaux industriels	683 k€	679 k€	691 k€	1,21%
CVAE				
IFER	727 k€	825 k€	858 k€	18,05%
TASCOM	1 852 k€	2 101 k€	2 143 k€	15,75%
Fiscalité ménages et compensations + TVA	32 175 k€	31 484 k€	31 726 k€	-1,40%
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	5 589 k€	5 702 k€	5 830 k€	4,31%
Taxe sur le foncier non bati	224 k€	226 k€	230 k€	2,62%
Taxe sur le foncier bâti	3 518 k€	3 553 k€	3 641 k€	3,51%
Taxe additionnelle sur le foncier bati	285 k€	303 k€	306 k€	7,53%
Compensations fiscales	276 k€	309 k€	327 k€	18,64%
Part de TVA (ex TH)	17 199 k€	16 453 k€	16 453 k€	-4,33%
Part de TVA (ex CVAE)	5 085 k€	4 938 k€	4 938 k€	-2,89%

Autres taxes et entièrement affectées au financement des compétences :

Fiscalité des ordures ménagères :

	Notification2024	Prévision 2025	Variation en % 2025/2024
Autres taxes			
TEOM	17 079 k€	17 489 k€	2,40%

Autres taxes

Autres Taxes	2024	2025	Variation
Taxe de séjour	1 200 k€	1 600 k€	33,33%
Gemapi	930 k€	959 k€	3,10%
Taxe d'aménagement (part LTC)	250 k€	250 k€	0,00%

Budget Transport	Réalisation 2023	Prévision 2024	Prév	Envoyé en préfecture le 23/12/2024
				Reçu en préfecture le 23/12/2024
Versement mobilité	3 193 k€	3 090 k€		Publié le
				ID : 022-200065928-20241217-CC_2024_0243-DE

LES TRANSFERTS FINANCIERS AVEC L'ETAT ET LES COLLECTIVITES MEMBRES

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT - DGF

La DGF se décompose en deux parts : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

Les estimations 2025 sont les suivantes :

DGF	2022	2023	2024	2025	ECART N-1
Dotation d'intercommunalité	5 704 k€	5 731 k€	5 744 k€	5 754 k€	0,17%
Dotation de compensation	4 134 k€	4 110 k€	4 043 k€	3 850 k€	-4,78%
Dotation globale de fonctionnement	9 838 k€	9 842 k€	9 787 k€	9 604 k€	-1,87%

Au total, avec l'hypothèse d'une population DGF en augmentation de 100 hab, la DGF globale serait estimée à **9.604 M€ en baisse de 1.87 %** par rapport à 2024.

Le Coefficient d'Intégration Fiscale CIF de l'établissement à partir de 2019 est le CIF réel, contrairement aux années 2017 et 2018 où il était déterminé par rapport à une moyenne nationale suite à la fusion.

	2022	2023	2024	2025
CIF	41,54%	43,75%	43,90%	45,20%

La Contribution au Redressement des Finances Publiques est constante à 1 858 831 €.

Il faut noter que la politique arrêtée par le Pacte Fiscal et Financier qui consistait à tirer parti des transferts de compétences pour bénéficier d'un effet sur le Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) porte ses fruits. Cette stratégie de transferts plus importants que ceux imposés à terme par la loi aux autres communautés d'agglomération a généré un gain DGF important. La communauté bénéficie d'un effet de cliquet. Les systèmes de garantie protègent en effet la communauté des baisses de dotations futures : tout gain acquis avant la réforme est préservé quelles que soient les évolutions suivantes des critères.

En effet, dans le cadre de la réforme de la Dotation d'Intercommunalité, un mécanisme de garantie de la DGF intervient à partir d'un CIF de 35 %. La politique menée sur les années précédentes permet de porter notre CIF réel à plus de 40 % et ainsi de bénéficier de la garantie. Le CIF de 2017 et 2018 était un CIF théorique lié à la fusion des établissements publics de coopération intercommunale.

Le mécanisme de garantie prévu par la loi de finances implique également que les transferts de charges futurs n'auront plus d'effets sur la DGF, la part de la garantie venant en diminution de l'effet de hausse du CIF.

LE FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC

L'enveloppe nationale de FPIC est gelée à 1 milliard d'euros. Cependant, Lannion Trégor Communauté reste bénéficiaire du fonds.

FPIC	2022	2023	2024	2025	Evolution
Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et communales	3 227 k€	3 166 k€	3 012 k€	2 956 k€	-1,85%
CIF	43,12%	43,75%	43,90%	45,22%	3,01%
Part communautaire FPIC	1 391 k€	1 385 k€	1 322 k€	1 337 k€	1,11%
Part communales FPIC	1 836 k€	1 781 k€	1 690 k€	1 619 k€	4,16%

En droit commun, la répartition communes/EPCI se fait en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale.

Le CIF 2025 de LTC est estimé à **45.22 %**.

La part de la communauté serait alors de 1 337 k€ soit +1.11 % par rapport à 2024.

LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUEL DES RESSOURCES FNGIR

Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources a été créé pour compenser la perte de ressources pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à la suite de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, l'objectif du FNGIR était alors de garantir pour chaque collectivité le maintien du montant des ressources fiscales perçues en 2010.

Théoriquement, le FNGIR est un fonds figé dans le temps. Le reversement de fiscalité 2025 au titre de ce fonds sera donc identique à **8 034 k€**.

LES RESSOURCES DE L'EXPLOITATION DES SERVICES

Les recettes d'exploitation des services dépendent en partie de la politique tarifaire instaurée.

Les produits des services sont en cours d'évaluation avec la préparation budgétaire et ils devraient être conformes aux prévisions et majorés d'une inflation de **2 %**

	Services
BUDGET PRINCIPAL	Piscines dont Forum
	Salles de sport
	Salles de spectacles
	Habitat (loyers)
	Remboursements divers
	Ventes diverses déchets
	Aquarium

BUDGET IMMOBILIER LOCATIF	Immobilier locatif	Envoyé en préfecture le 23/12/2024
BUDGET TRANSPORTS	Transports	Reçu en préfecture le 23/12/2024
BUDGET VOIRIE	Prestations de voirie	Publié le
BUDGET ABATTOIR	Abattoir	ID : 022-200065928-20241217-CC_2024_0243-DE
BUDGET SPANC	SPANC	
REGIE ASSAINISSEMENT	Redevances et travaux	
BUDGET ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE	Inscriptions et prestations de service	
BUDGET RESEAU DE CHALEUR	Vente de chaleur	

Cette inflation retenue peut être différente pour certains tarifs en fonction de l'intensité de certains postes (énergie, personnels et intérêts, par exemple) plus impactés par l'augmentation des coûts.

LES RESSOURCES LIEES AUX APPELS A PROJET ET AUX PROGRAMMES DE COFINANCEMENT

Lannion Trégor Communauté s'inscrit dans de nombreux appels à projet et programmes de cofinancement qui sont sources de subventions importantes notamment dans le cadre :

- De la politique Environnement pour les espaces naturels, le contrat de territoire Bassins versants du Léguer, la lutte contre les algues vertes, le SAGE et l'énergie (Conseil en Energie Partagé, Plan Climat Energie)
- De la politique Habitat pour l'aide à la pierre et le programme d'intérêt général Précarité Energétique
- De la mise en place des Espaces France Service

LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Lannion Trégor Communauté bénéficie de recettes d'investissement dans le cadre des politiques contractuelles :

- De la Région avec le Contrat Bien Vivre en Bretagne
- Fonds national pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- Le Fonds Vert
- Contrat de Plan Etat Région (CPER)
- LEADER et FEAMP

LES DEPENSES

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

LES FACTEURS D'EVOLUTION EXOGENES

L'INFLATION

Si l'indice des prix à la consommation hors tabac connaît au niveau national une croissance : +2.1 % en moyenne sur l'année 2024 et une prévision de +1.8 % sur l'année 2025.

L'inflation constatée dans les coûts des produits et services utilisés principalement par les collectivités locales est certainement supérieure au taux d'inflation moyen national (calculé sur un indice des prix à la consommation qui ne reflète pas le panier moyen des « élus locaux »).

LES AUTRES FACTEURS D'EVOLUTIONS

L'EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison des principes énoncés par la loi NOTRe, il est intégré au rapport d'orientations budgétaires une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et des effectifs ainsi que les crédits afférents. La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur et doit tenir compte des évolutions nationales et des éléments locaux de contexte.

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Lannion-Trégor Communauté compte au 01/11/2024 tous budgets confondus, 660 postes permanents pourvus ainsi que 12 contrats de projet et 6 contrats d'apprentissage.

L'évolution 2024 (comparaison entre le 1^{er} novembre 2023 et le 1^{er} novembre 2024) du nombre de postes pourvus est de +2.48%.

21 postes ont été créés (20 créations d'emploi permanent, 1 contrat de projet) en 2024 dont une partie ne sera pourvue qu'en 2025.

La structure des effectifs (hors CIAS, SEM et OTC) des emplois permanents **pourvus** est la suivante :

	Titulaires	Contractuels	Agents de droit privé	Totaux
Au 01/11/2023	484	75	85	644
Au 01/11/2024	474	86	100	660

Par catégorie	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Non concerné (droit pr	Envoyé en préfecture le 23/12/2024 Reçu en préfecture le 23/12/2024 Publié le ID : 022-200065928-20241217-CC_2024_0243-DE
Au 01/11/2023	319	150	90	85	
Au 01/11/2024	311	158	91	100	

Par budget	PRINCIPAL	IMMOBILIER LOCATIF	TRANSPORT	VOIRIE	ABATTOIR	SPANC	ASSAINISSEMENT	EAU	RESEAU DE CHALEUR	ENS. MUSIQUE
Au 01/11/2023	446	2	11	26	7	8	87	23	0	34
Au 01/11/2024	457	1	9	25	8	9	92	26	1	32

A noter que le coût des services supports est impacté sur l'ensemble des budgets annexes et autonomes pour faire apparaître le réel coût de services.

LES DEPENSES DE PERSONNEL

	Budget Total 2024	Prévisionnel 2025	Evolution 2025/2024
012 PRINCIPAL	24 888 k€	24 965 k€	0,31%
012 IMMO	204 k€	144 k€	-29,22%
012 TILT	1 334 k€	1 408 k€	5,53%
012 VOIRIE	1 257 k€	1 165 k€	-7,31%
012 ABATTOIR	532 k€	618 k€	16,17%
012 SPANC	477 k€	536 k€	12,37%
012 ASSAI	5 500 k€	5 581 k€	1,47%
012 EAU	1 670 k€	1 603 k€	-4,00%
012 ENS MUSICAL	1 422 k€	1 363 k€	-4,16%
012 RESEAU DE CHALEUR	50 k€	55 k€	10,60%
TOTAL	37 284 k€	37 383 k€	0,27%

Sur le Budget Principal uniquement :

Effet report des décisions 2024 en 2025 (dernière paie intégrée septembre 2024) : + 556 700 € :

- Effet report des avancements d'échelons d'octobre à décembre 2024 : + 27 800 €
- Effet report d'ETP permanents supplémentaires sur la fin de l'année 2024 : + 448 300 € (Directeur adjoint de la communication ; graphiste ; soigneur animalier ; chargé de communication digitale ; chargée du foncier à la DAJCP, poste de chargée de communication interne à temps plein).
- Enveloppes RH (forfait mobilité, CET, ...) : +80 600€

Mesures exogènes 2025 : + 577 000€ :

- Nouveaux avancements d'échelons 2025 : + 89 500 €
- Augmentation cotisation patronale URSSAF : + 91 000 €

- valeur SMIC et ajustement : +4 500€
- Ajustement cotisation CNRACL de 4 points : + 392 000 €

Mesures endogènes 2025 à arbitrer : -322 500 € :

- 30 avancements de grade et PI 2025 à 10 points de moyenne : + 14 000 €
- Projets de recrutement 2025 à arbitrer : + 538 000 €
- Agents transport : -823 000€ (avec impact en parallèle sur les recettes)
- Agent réseau de chaleur : -51 500€ (avec impact en parallèle sur les recettes)

*A noter les remboursements entre budgets et organismes satellites (Mise à Disposition), les subventions et les remboursements d'indemnités journalières et de prestations réalisées pour le compte d'autres structures dans le cadre de la mutualisation :

Au-delà de ces montants de remboursement prévisionnel, pourraient être déduites les facturations de prestations du Bureau d'Etudes et d'autres prestations aux communes ou collectivités.

LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL DANS LA STRUCTURE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le temps de travail effectif de Lannion-Trégor Communauté est de 1 607 heures annuelles.

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Au budget principal, le taux de décroissance prévisionnel de ces charges sera de 7.77 %. Les crédits budgétaires ne devront pas dépasser les 16.3 M€.

La baisse de ces charges s'explique principalement par les économies de gestion déjà enregistrée et la baisse du coût de l'énergie.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Au budget principal :

Ce bloc est constitué des contributions suivantes (SDIS, SMITRED, CIAS, aux deux EPIC) qui sont les principaux bénéficiaires à hauteur de près de 78 % des contributions ainsi que des subventions aux autres organismes y compris les subventions exceptionnelles auparavant au chapitre 67 – charges exceptionnelles. L'évolution moyenne sera de **-0.87 %** sur ce bloc en tenant compte de la baisse de la contribution aux budgets Voirie et Abattoir.

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS

Les attributions de compensations sont relatives au transfert de fiscalité et au transfert de charges.

Les Attributions de Compensation définitives 2024 corrigées de l'effet ponctuel des actualisations de la contribution au SDIS et le transfert de l'information jeunesse sur deux pôles donnent les attributions de compensation provisoires 2025.

Attributions de compensation	Définitives 2023	Provisoires 2024
AC fonctionnement reçue par LTC	502 k€	521 k€
AC fonctionnement versée par LTC	10 567 k€	10 560 k€
AC fonctionnement nette	10 065 k€	10 039 k€
AC d'investissement	477 k€	487 k€

LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire instituée en 2022 suite au pacte fiscal et financier de solidarité est maintenu à hauteur de 500 000 €.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (SYNTHESE)

Au budget principal :

Chapitre	Libellé		CA 2023	PRE CA 2024	BUDGET 2024	DOB 2025
011	Charges à caractère général	Montant	13 975 k€	14 139 k€	17 674 k€	16 300 k€
		Variation		1,18%		-7,77%
012	Charges de personnel	Montant	23 529 k€	24 855 k€	24 888 k€	25 690 k€
		Variation		5,64%		3,22%
65	Autres charges de gestion courante	Montant	21 451 k€	20 975 k€	22 554 k€	22 358 k€
		Variation		-2,22%		-0,87%
014	Atténuation de produits	Montant	19 273 k€	19 407 k€	19 407 k€	20 671 k€
		Variation		0,69%		6,51%
66	Charges d'intérêt	Montant	1 321 k€	2 073 k€	2 197 k€	2 113 k€
		Variation		56,97%		-3,81%
67	Charges exceptionnelles	Montant	66 k€	35 k€	170 k€	30 k€
		Variation		-47,36%		-82,35%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		Montant	79 615 k€	81 484 k€	86 889 k€	87 162 k€
		Variation		2,35%		0,31%
			/ CA 2023		/ BUDG 2024	

L'évolution globale des charges de fonctionnement réelles serait de + 0.31 % en 2025.

LES FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DU PACTE FISCAL

Des fonds de concours aux communes dans le cadre d'une enveloppe de 5 M€ sur une période de 5 ans sont prévus au Pacte Fiscal et Financier et intégrés dans une Autorisation de Programme.

Lannion Trégor Communauté finance un certain nombre d'associations.

Les dossiers de demande sont à transmettre avant fin décembre pour permettre leur étude.

Les associations peuvent être subventionnées par Lannion Trégor Communauté si elles agissent dans le cadre des compétences arrêtées dans les statuts, et précisé, lorsque nécessaire, par une délibération du conseil communautaire définissant l'intérêt communautaire.

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Sur la base de cette simulation, la Capacité d'autofinancement brute de 2025 serait de 3,312 M€ en 2025 (contre 7,142 M€ en 2023).

La Capacité d'autofinancement nette de 2025 serait négative de 1,293 M€ (contre + 3,4 M€ en 2023 soit une différence de 4,7 M€).

En l'état actuel du Projet de Loi de finances 2025, le budget 2025 de Lannion Trégor Communauté est déséquilibré. Des mesures doivent être prises pour porter au minimum la Capacité d'Autofinancement Nette à 1 M€, pour financer un plan d'investissement de 16 M€ sur la base d'un emprunt d'équilibre de 13 M€ maximum.

Un plan visant à permettre de présenter un budget primitif répondant à cet objectif sera proposer, pour le vote du BP2025 prévu fin février 2025.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

Le Budget primitif 2025 est marqué également par la mise en œuvre des dispositions légales sur l'impact du budget pour la transition écologique (« Budget Vert »).

Ces éléments seront présentés lors de la présentation du BP 2025

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2027

Compte tenu des incertitudes liés au Projet de Loi de Finances 2025 et à ses effets sur le budget Principal de Lannion Trégor Communauté, ne sont présentées ici que des simulations tenant compte d'une capacité d'autofinancement cible, d'un montant maximal d'emprunt à contracter et un niveau d'investissement globalisé.

Les principaux projets d'investissements déjà lancés qui sont à financer en 2025 sont :

Hors AP/CP		
Subventions d'équipement versés	Planétarium	250 k€
	Habitat	48 k€
	SDE bornes, Accès Ile aux moines, SIG	65 k€
Sous total		363 k€
Immobilisation incorporelles	Concessions et droits (dont licences)	165 k€
	Etudes Eaux pluviales et prévention des inondations	134 k€
	Etude boucle énergétique	75 k€
	Frais d'étude de Documents d'urbanisme	30 k€
Sous total		404 k€
Immobilisations corporelles	Gestion des eaux pluviales	1 366 k€
	Arche	515 k€
	Provision et travaux GEMAPI	441 k€
	Salle des sports de Pommerit Jaudy	400 k€
	Couverture conservatoire	330 k€
	Pôle Technique Beg ar Ch'ra	245 k€
	Office de Tourisme Lannion	160 k€
Sous total		3 457 k€
AP/CP		
Subventions	Bretagne Très Haut Débit	2 420 k€
	Aides à l'Habitat	1 696 k€
	Aides économiques	600 k€
	Fonds de concours aux communes	1 000 k€
	Aides enseignement	600 k€
Sous total		6 316 k€
Achats, études et travaux	Parc des événements	2 900 k€
	PLUI	455 k€
	Rénovation bâtiment V	70 k€
Sous Total		3 425 k€
Sous total AP/CP		9 741 k€

Total Investissement		19 234 k€
Remboursement du capital des emprunts	4 770 k€	
Reversement Taxe d'aménagement aux communes	460 k€	
Participation capital AFL	41 k€	
Sous total		5 271 k€
Solde		13 963 k€

Soit un total de 19,2 M€ d'investissement dont 14 M€ d'investissement direct

Avec une CAF Brute à 3,312 M€ (CAF nette négative = -1,293 M€)

Dépenses		Recettes	
Autres opérations financières	501 k€	Subventions	1 400 k€
Dépenses d'investissement directes	13 963 k€	FCTVA	900 k€
Remboursement de capital	4 770 k€	Emprunt	13 412 k€
Autres investissements	0 k€	Taxe d'aménagement	210 k€
		CAF Brute	3 312 k€
Total	19 234 k€	Total	19 234 k€

-> Emprunt : 13,412 M€

Limiter le recours à l'emprunt 13 M€ maximum

Investissement incontournable 14 M€ + enveloppe pour l'investissement lié aux réparations, au renouvellement urgent et à l'entretien de matériels dans une limite de 2M€.

Avec une CAF Brute à 5,464 M€ soit une CAF nette d'environ 1 M€

Dépenses		Recettes	
Autres opérations financières	501 k€	Subventions	1 400 k€
Dépenses d'investissement directes	16 000 k€	FCTVA	1 197 k€
Remboursement de capital	4 770 k€	Emprunt	13 000 k€
		Taxe d'aménagement	210 k€
		CAF Brute	5 464 k€
Total	21 271 k€	Total	21 271 k€

-> Emprunt : 13 M€

-> Economies en fonctionnement de 2,2 M€ à réaliser

Total Investissement		
Remboursement des emprunts		2 820 k€
Amortissement des subventions et neutralisation		885 k€
Sous total		3 705 k€

Solde	7 547 k€
--------------	-----------------

AP/CP

Achats, études et travaux	Maison des entreprises	817 k€
	Abattoir	122 k€
	Kerallic	574 k€
	Nod Huel	60 k€
Sous total		1 573 k€

Solde	5 975 k€
--------------	-----------------

Hors AP/CP

Immobilisation incorporelles	Schéma Directeur Immobilier	100 k€
Sous total		100 k€

Solde	5 875 k€
--------------	-----------------

Immobilisations corporelles	Acquisition espace Erhel (part 2024)	2 716 k€
	Rue de Broglie divers travaux (3-4-5-11)	495 k€
	De broglie (parking mde)	488 k€
	Acquisition de terrain Nod Huel	328 k€
	Marzin 1	250 k€
	Cruguil	250 k€
	Pleumeur Bodou Phoenix	238 k€
	Rue pascal	150 k€
	Rue Bourseul	150 k€
	De Broglie	100 k€
	Ampère	52 k€
Sous total		5 217 k€

Divers autres		658 k€
---------------	--	--------

Sous total hors AP/CP		5 875 k€
------------------------------	--	-----------------

POUR LE BUDGET RESEAU DE CHALEUR :

Total Investissement		2 837 k€
Remboursement des emprunts		279 k€
Amortissement des subventions et neutralisations		113 k€
Sous total		392 k€
Solde		2 445 k€
AP/CP		
Achats, études et travaux	Erhel	400 k€
	Tréguier - Minihy	280 k€
	Trestel	72 k€
	Monge	50 k€
Sous Total		802 k€
Solde		1 643 k€
Hors AP/CP		
Immobilisation incorporelles	Chaudière hôpital	20 k€
Sous total		20 k€
Solde		1 623 k€
Immobilisations corporelles	Pleubian	902 k€
	Hôpital de Lannion	530 k€
	Tréguier terrain	70 k€
	Ploumilliau	40 k€
	Monge	30 k€
	Trestel bâtiment et terrain	25 k€
	Loguivy	14 k€
	La Roche Jaudy	12 k€
Sous total		1 623 k€
Divers autres	Equilibre	- €
Sous total hors AP/CP		1 623 k€

Total Fonctionnement Réel**Hors AP/CP**

Travaux et études	Kerbiquet	260 k€
	Croix Rouge	245 k€
	Mabilies	228 k€
	Convenant Vraz	130 k€
	Kerverzot	108 k€
	Autres	70 k€
	Dolmen	60 k€
	Bel air	52 k€
	Nod Huel	41 k€
	Kergadic	28 k€
	Pégase 5	23 k€
	Kerantour	20 k€
	Parcan itron	16 k€
	Beg Ar ch'ra	12 k€
	Buhulien	11 k€
Rusquet	11 k€	
Sous total	1 315 k€	

Pour le budget **Assainissement collectif** : Des Autorisations de Programmes/Crédits de Paiements ont été mis en place sur ce budget. En 2025, il est prévu, 28.8 M€ de travaux et équipements.

Pour le budget **Eau Potable** : Des Autorisations de Programmes/Crédits de Paiements ont été mis en place sur ce budget. En 2025, il est prévu, 13.6 M€ comportant des réhabilitations de réseau, des constructions, des extensions de réseaux et des équipements industriels.

LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT 2025

Au budget principal, les dépenses d'investissement 2025 seront financées par :

- Des dotations (FCTVA dont le taux passe de 16.404% à 14.85 %) et la taxe d'aménagement
- Un prélèvement sur l'excédent global de clôture
- Les dotations aux amortissements
- Des subventions d'investissement et autres recettes
- Le recours à l'emprunt pour environ : 13 M€

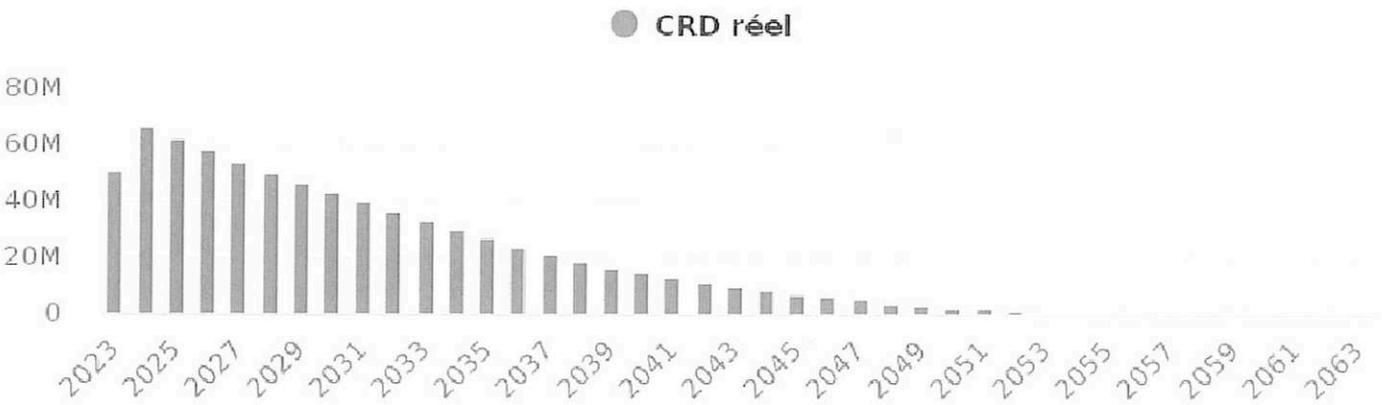
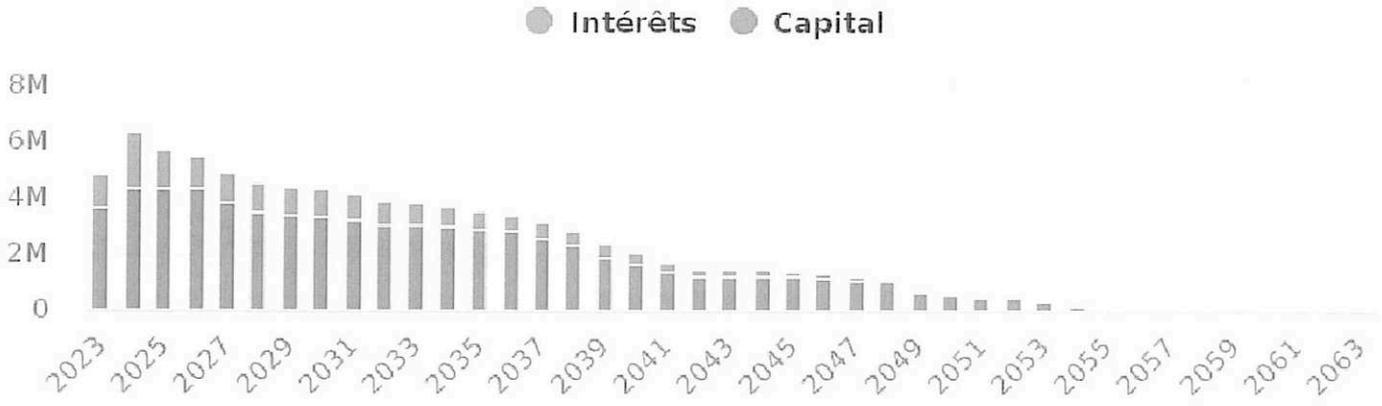
L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette sera de : 13 M€ (emprunt nouveau) – 4.7 M€ (remboursement de capital prévu en 2025) soit + **8.3 M€**.

PROFIL DE DETTE AU 31/12/2023 :

BUDGET PRINCIPAL :

BUDGET GENERAL

Profil d'extinction :



Synthèse de la dette au 31/12/2023

Dettes par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	51	63 490 445 €	3,11%
Revolving non consolidés	5	360 000 €	4,54%
Revolving consolidés		2 911 017 €	3,32%
Total dette	56	66 761 462 €	3,12%
Revolving - Disponibles		0 €	
Total dette + disponible		66 761 462 €	

Evolution du taux moyen

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 022-200065928-20241217-CC_2024_0243-DE



Dettes par type de risque (avec dérivés)

Dettes par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	33 973 733 €	50,89%	1,55%
Variable couvert	347 117 €	0,52%	4,36%
Variable	29 933 533 €	44,84%	4,85%
Livret A	2 179 298 €	3,26%	3,73%
Barrière	327 781 €	0,49%	3,72%
Ensemble des risques	66 761 462 €	100,00%	3,12%

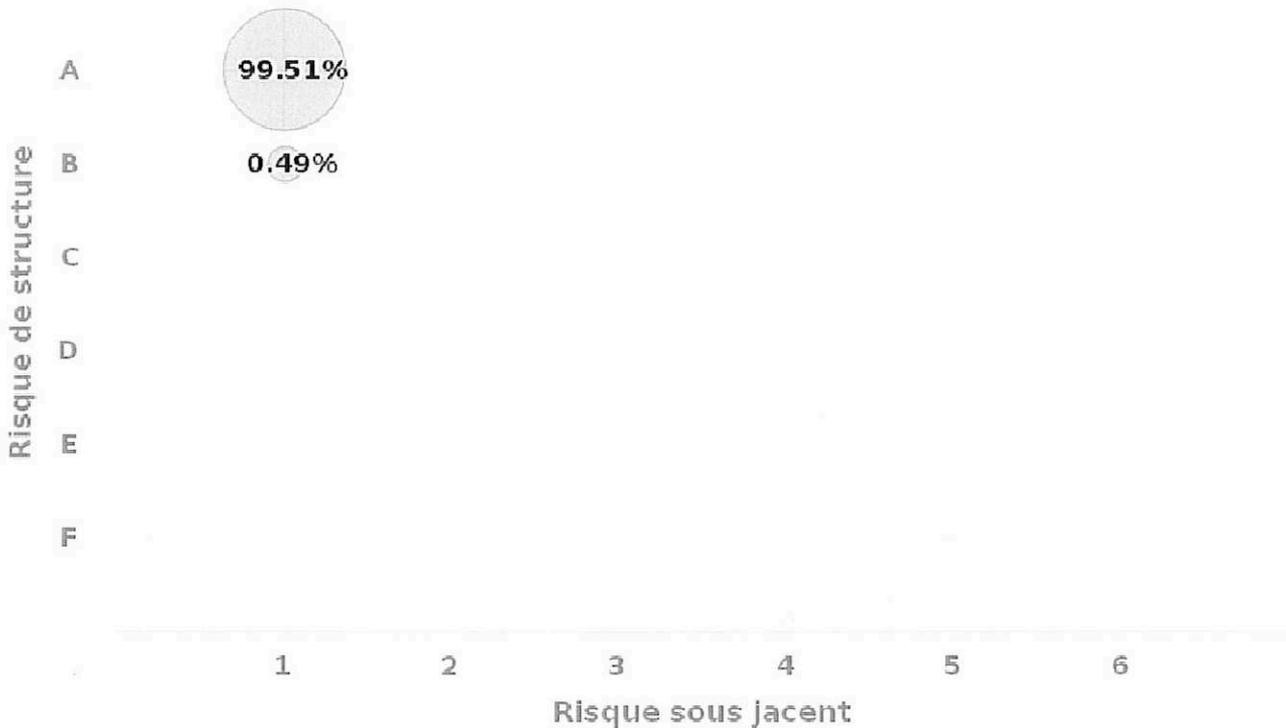
Dettes selon la charte de bonne conduite

Dettes par prêteur

Dettes par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
BANQUE POSTALE	17 466 250 €	34,61%	5 000 000
CREDIT AGRICOLE	7 832 399 €	15,52%	0
CAISSE D'EPARGNE	5 224 032 €	10,35%	
ARKEA	4 518 323 €	8,95%	
SOCIETE GENERALE	4 468 750 €	8,85%	
CREDIT MUTUEL	3 022 500 €	5,99%	
DEXIA CL	2 338 085 €	4,63%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 329 831 €	4,62%	
CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE	1 550 000 €	3,07%	
Autres prêteurs	1 718 331 €	3,40%	0

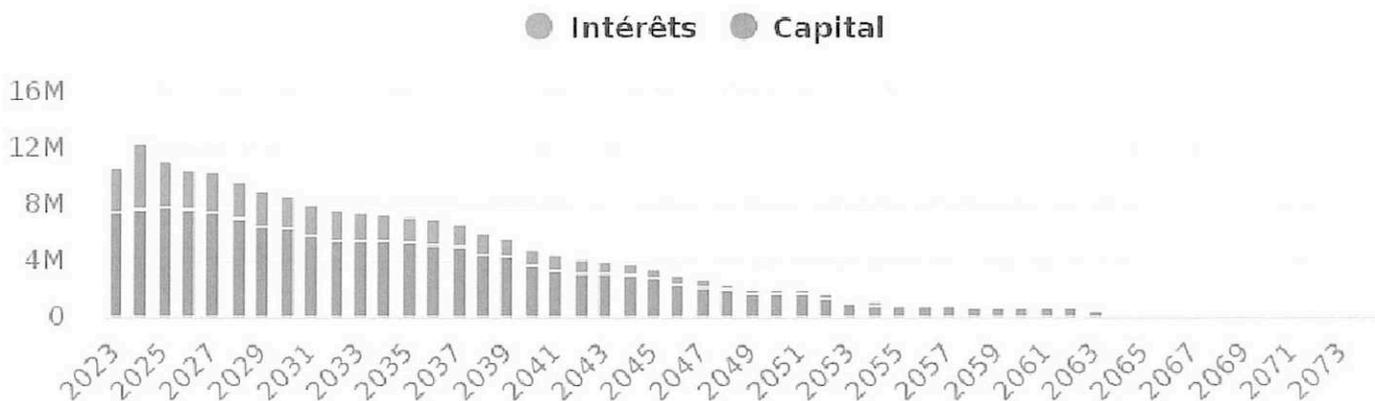
État généré au 31/12/2022



BUDGETS AUTONOMES :

IMMOBILIER INDUSTRIEL LOCATIF, ASSAINISSEMENT, BUDGET ABATTOIR, Budget RESEAU CHALEUR, EAU POTABLE

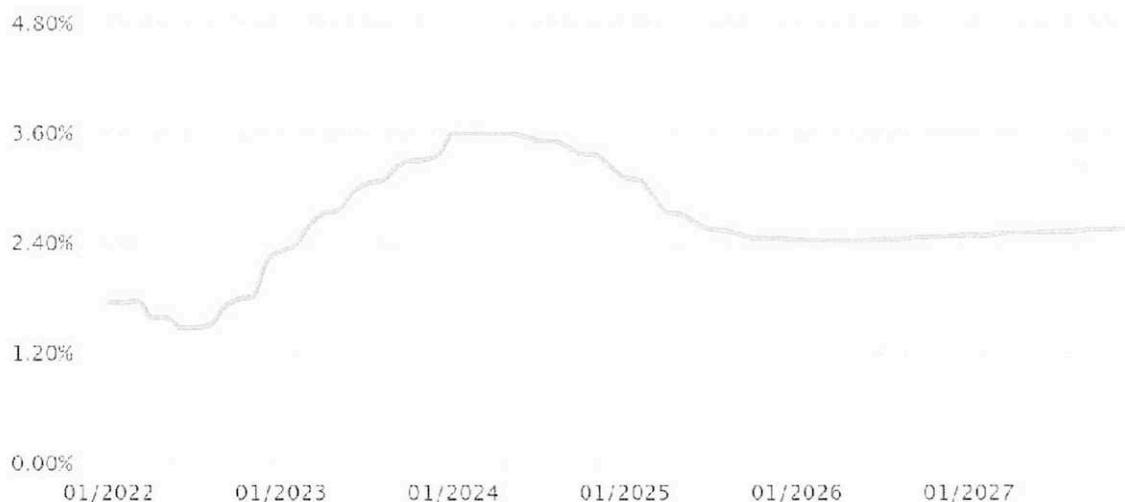
Profil d'extinction



Synthèse de votre dette au 31/12/2023

Synthèse de votre dette au 31/12/2023 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
134 726 852 €	3,59%	23 ans et 8 mois	12 ans	160



Dette par nature

Dette par nature

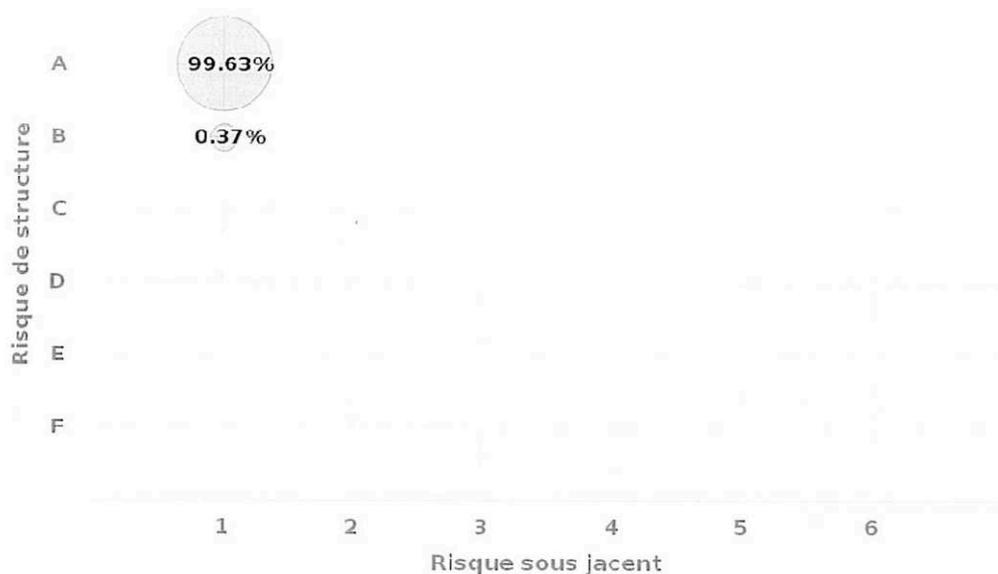
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	152	129 755 242 €	3,56%
Revolving non consolidés	8	4 971 610 €	4,23%
Revolving consolidés		0 €	0,00%
Total dette	160	134 726 852 €	3,59%
Revolving - Disponibles		0 €	
Total dette + disponible		134 726 852 €	

Dette par type de risque (avec dérivés)

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	61 623 662 €	45,74%	2,31%
Variable couvert	109 504 €	0,08%	2,84%
Variable	65 927 002 €	48,93%	4,76%
Livret A	6 562 245 €	4,87%	3,79%
Barrière	504 439 €	0,37%	3,77%
Ensemble des risques	134 726 852 €	100,00%	3,59%

Dettes selon la charte de bonne conduite



Dettes par prêteur (tous budgets)

Dettes par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	38 223 481 €	18,96%
ARKEA	23 796 249 €	11,80%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	22 141 967 €	10,98%
CREDIT AGRICOLE	21 067 461 €	10,45%
Agence France Locale	20 400 000 €	10,12%
SOCIETE GENERALE	14 930 750 €	7,40%
BANQUE POPULAIRE	11 783 333 €	5,84%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11 215 979 €	5,56%
CAISSE D'EPARGNE	10 547 991 €	5,23%
BANQUE POSTALE	7 470 601 €	3,70%
DEXIA CL	6 287 899 €	3,12%
Autres prêteurs	13 783 261 €	6,84%
Ensemble des prêteurs	201 648 973 €	100,00%

L'ARCHITECTURE BUDGETAIRE DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE AU 1^{ER} JANVIER 2025

BUDGETS LTC	Régime fiscal	Nomenclature
Budget Principal	NON ASSUJETTI TVA Sauf services spécifiques assujetti à TVA	M57
Budget Annexe Espaces d'Activités	ASSUJETTI TVA	M57
Budget Annexe Voirie	NON ASSUJETTI TVA	M57
Budget Annexe Enseignement de la Musique	NON ASSUJETTI TVA	M57

Budget Autonome Immobilier Industriel Locatif	ASSUJETTI TVA	M4
Budget Autonome Transports	ASSUJETTI TVA	M43
Budget Autonome SPANC	NON ASSUJETTI TVA	M49
Budget Autonome Abattoir	ASSUJETTI TVA	M4
Régie Autonome d'Assainissement Collectif	ASSUJETTI TVA	M49
Budget Autonome Réseau de chaleur	ASSUJETTI TVA	M4
Budget Autonome Eau Potable	ASSUJETTI TVA	M49